

## Chapitre 3

### Cochinchine 1750-1799

#### Les vicaires apostoliques en Cochinchine :

Armand Lefebvre, évêque de Noëlène (+1760).

1764 : Guillaume Piguel, évêque de Canathe (+1771).

1774 : Pierre Pigneaux, évêque d'Adran (+1799).

1793 : Jean Labartette, évêque de Véren (+1823).

&

#### Abréviations :

.§ = documents complémentaires qui ne mentionnent pas de religieuses Amantes de la Croix.

*Amp* = Archives des Missions Étrangères de Paris.

*Cochinchine II* = Adrien Launay, *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome II, (1728-1771), Paris, Téqui, 1924, (réédité en 2000).

*Cochinchine III* = Adrien Launay, *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome III, (1771-1823), Paris, Téqui, 1925, (réédité en 2000).

*Nouvelles Lettres Édifiantes* = *Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales*, tomes VI-VIII, Paris, Le Clere, 1821.

&

**COCHINCHINE  
1750-1799**

**1750.**

**« Relation de la persécution de Cochinchine en 1750 par Mgr Lefebvre ».**

*(Amep, vol. 743 et vol. 800, p. 1025)*

*(Cochinchine II, p. 357)*

« Il n'y eut dans toute la province de la Cour que deux églises qui furent préservées de la destruction générale : l'une est celle de Mgr l'évêque de Noélène et l'autre celle du P. Koffler [...]

Auprès de l'église de l'évêque demeuraient quelques filles dévotes qui sont une espèce de béates ; elles étaient en si bonne réputation que les gentils, par respect, n'avaient pas déclaré aux soldats la maison où elles demeuraient. La crainte qu'elles eurent pour la suite leur fit désirer que le même prince qui avait acheté la résidence de M. l'évêque achetât aussi celle où elles logeaient. Le prélat, à qui cette maison appartenait, fut aussi de leur avis ; et au moyen d'une vente apparente, le frère du roi reçut cette maison sous sa protection. »

**1760.**

**Damianus Cuiên.**

*(Amep, vol. 800, p. 1299)*

« Servus Damianus Cuiên à Lebon.

Thọ Đức die 24 septembris 1760.

Mense julii Dominationis Vestrae epistolam recepi a Reverendo Patre Lorreiro, qua me merito ac fure arguat Sua Dominatio, quod sibi ipsi epistolam non miseram. Hoc mihi parcat Sua Dominatio quod sum valde intruneatus in variis negotiis confessorum, maxime in herbis eradicandis pro elephantorum. Nam me procuratorem defunctorum, nec non herbarum faciunt confessores ; sed praecipue hoc eodem anno ab Sua Dominatione epistolam non recipio : ideoque [\*] de causa, quid ipsi scribere nequeo.

Hanc impertinensiam mihi condonare, Vestram Dominationem supplex rogo, certe jam sum indigne, ut pater mei recordaretur.

Anno autem elapso nuntium habui, quod defuncti fuenum Illustrissimus Dominus Noelentis et Reverendus Dominus Josephus Dazema [Joseph d'Azema] et Reverendus Dominus Dominicus Lebon [Olivier Le Bon] in Cambodia.

Hoc audito non solum ego verum etiam caeteri confestores nec non moniales magnum zelum super ipsum fecimus, et caeteros missionarios, missamque postulavimus pro ipsis tum communiter tum particulariter secundum unius cujusque vires [\*] animus, preces etiam effundimus singulis diebus pro animabus eorum. »

**1763. §**

**Deux prêtres du pays.**

*(Abrégé de l'histoire de la Mission de Cochinchine, Amep, vol. 745, p. 253)*

« En 1763 arrivèrent de Siam deux nouveaux prêtres, l'un cochinchinois qui s'appelle M. Marin Phiên et l'autre tonquinois appelé M. Nicolas Đức [...]

M. Marin Phiên entre en Cochinchine avec le Père Didier Dejumillar qui ne savait pas encore la langue et n'y resta que deux ou trois mois et revint au Camboge ; aussitôt M. Piguel envoya M. Halbout et Nicolas Đức pour aider M. Marin. »

**1765.**

**Mgr Piguel à la Propagande, le 19 juillet 1765.**

(Amp, vol. 744, p. 600)

(Cochinchine II, p. 400-401)

« An sit aliquis monialium conventus, cujus Instituti, qua auctoritate ? – Nullum omnino esse conventum monialium. »

« An ibidem observetur vita communis, et an moniales distinguantur, etc ? – Non est quod respondeam ad talem numerum. »

**1767.**

**Mgr Piguel au Séminaire de Paris.**

(Amp, vol. 744, p. 752)

(Cochinchine II, p. 433)

« Le 18 juillet 1767

J'ai trouvé ici quelques personnes dévotes qui désirent fort de vivre en communauté à l'imitation des filles de la Croix qui sont au Tonkin, dont elles ont entendu parler. Je prie Mgr de Gabale [Mgr Reydellet], Vicaire apostolique de cette mission, de m'envoyer les règles de leur Institut, afin que si le Seigneur les conserve dans leur propos je puisse m'en servir pour les diriger. »

**1771.**

**M. Boiret à M. Mathon.**

(Amp., vol. 745, p. 440)

(Cochinchine II, p. 433)

« Macao, le 11 octobre 1771

Nous travaillons actuellement à un couvent, ayant plusieurs personnes du sexe, soit cochinchinoises, soit cambodgiennes, qui soupirent après cet établissement pour s'y consacrer à Dieu. M. Nicolas Due a déjà rétabli en la province de Nha-tlang plusieurs de ces maisons qui avaient été détruites en la persécution de 1750. »

**1771.**

**Le dernier souhait de Mgr Piguel.**

(Amp, vol. 745, p. 439)

(Cochinchine II, p. 447)

« Macao, le 11 octobre 1771

L'année avant que de mourir, Mgr Piguel a érigé le collège particulier de Cochinchine, où il y a déjà des étudiants, ce qu'il désirait voir avant de mourir. Il méditait aussi l'érection de plusieurs communautés de religieuses, et c'est principalement ce qu'il a recommandé avant de mourir. »

**1771. Au Cambodge.**

**M. Nicolas-Jacques-Gervais Levavasseur.**

(Adrien Launay, *Mémorial de la Société des Missions Étrangères, 2<sup>e</sup> partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916* : « Levavasseur »)

« Il construisit une petite église à Kuc-nguon, et baptisa de janvier à juin 1770 dix adultes cambodgiens ; il fonda une station à Prek-parang, et y commença en 1771 un petit séminaire ou probatorium et un couvent d'Amantes de la croix. Cette même année, il fut nommé provicaire pour le Cambodge et Cancao (Ha-tien). [...]

Les religieuses du couvent qu'il avait installé à Kuc-nguon se réfugièrent plus tard à Battambang ; trois d'entre elles vivaient encore en 1834. »

**1772.**

**M. Levavasseur à ( ?).**

(*Amp*, vol. 745, p. 652)

(*Cochinchine III*, p. 146)

« Le 30 août 1772.

Quand vous serez de retour, nous déterminerons ce qui nécessaire pour les règles des religieuses. Je pense à les rassembler en deux ou trois mois d'ici, afin qu'aussitôt votre arrivée il n'y ait plus d'embarras, et que l'on puisse donner la dernière main à cet établissement. Catarine de Orta fera la supérieure des deux autres ; tout est arrangé entre elles et moi ; la première est bien contenu de cet état et s'y donne de tout son coeur. Il ne faut plus compté sur Bernardina Rangel, car elle est mariée à Cyprien d'Abreu. D'autres pourront bien suivre quand l'oeuvre sera commencée. Que sera-ce lorsque, à votre arrivée, vous leur donnerez des règles conjointement avec nous ? Car pour le présent je ne donnerai que des règles générales. »

**1773.**

**M. Levavasseur à M. Davoust.**

(*Amp*, vol. 745, p. 672)

« Camboge, le 15 juillet 1773.

Je pense à faire un couvent de filles pour prendre soin d'un hôpital en faveur des gentils abandonnés ; elles ne peuvent ces religieuses suivre les règles des Amantes de la Croix ; envoyez-moi, je vous prie, celles des Hospitalières. »

**1773. §**

**M. Nicolas.**

(*Mémoire de M. Marion revenu de la Cochinchine*, *Amp*, vol. 745, p. 681)

« À Macao, le 7 octobre 1773.

Alors M. Nicolas se décourage [devant l'attitude de M. Halbout], apostasie et se marie, il ne valait pas d'ailleurs grand'chose pour les mœurs. »

**1774. Au Cambodge.**

**M. Levavasseur à M. Corre.**

(*Amp*, vol. 800, p. 1439)

(*Cochinchine III*, p. 146)

« Camboge, le 25 juin 1774.

J'ai établi un couvent d'Amantes de la Croix dont Saturnica est supérieure, Philippina de Orta sous-prieure, Faustina Rayel, infirmière ; Nareiza de Orta, économe ; et Apollonia, maîtresse des novices. Elles sont toutes bien ferventes et vous écrivent. Priez Dieu pour elles. »

**1774.**

**M. Levavasseur à la Propagande.**

(*Amp*, vol. 745, p. 705)

« Le 1er juillet 1774

Finito tandem crudeli bello Siamensium adversus regem Cambodiam, cogitavi ultimam manum apponere erectioni Conventus Monialium, de quibus scripti annis superioribus ad Eminentissimam Suam. Die ergo 1a Januarii praesentis anni quinque virgines regulas Amatricum Crucis susceperunt, et ab hac die bonum odorem Christi spargunt. Cum enim sint ad omne opus bonum paratae, et satis edoctae, inserviunt catechizandis rudioribus feminis, moliendis\* puellis, quas in scholis suis quotidie recipiunt, nec non curandis infirmis in hospitali quod, mediantibus eleemosynis, in Pram Beichom fundavi in favorem pauperum Cambodiensium, qui sopissime in infirmitatibus suis sunt omnino projecti. »

**1774.**

**Mgr Pigneaux à ses parents.**

*(Amp, vol. 746, p. 140-141)*

« Macao, le 14 décembre 1774

J'ai au Cambode où la religion est publique, une église principale, un couvent de religieuses et un séminaire. Il y a encore dans la Cochinchine plusieurs filles qui vivent en communauté. Mais [p. 141] la persécution qui dure depuis vingt deux ans les a empêchées de recevoir des novices. Actuellement que le roi vient de permettre de prêcher la religion, j'espère les rétablir en peu de temps. Il y a dans le Cambodge et la Cochinchine plus de 100.000 chrétiens. »

**1775.**

**M. Pigneaux à sa famille.**

*(Amp, vol. 746, p. 150)*

« Cambode, le 13 juin 1775

J'ai trouvé [au Cambode] en arrivant une peuplade d'environ mille chrétiens où il y a une belle église bâtie en planche. J'ai ici à côté de moi un séminaire et un couvent de religieuses fort fervente. »

**1777. Au Cambodge.**

**Notes de M. Lazard.**

*(Notes sur la Mission du Cambodge, Amp, vol. 806, p. 18)*

« M. Levassieur [+1777] est le premier missionnaire qui a vécu toute sa vie au Cambodge, dix ans durant. Il étudia la langue en savant, traduit le catéchisme et compose un traité contre les superstitions du pays. Il fonda le premier couvent des Amantes de la Croix et une association de pieuses femmes chargées de secourir les pauvres et visiter les malades abandonnés. Il était d'un caractère ferme et charitable. »

**1777.**

**Au collège de Quai-Quao.**

*(« Relation abrégée de ce qui m'est arrivé au collège de Quai-Quao [Cay-Quao] depuis l'évasion de Sa Grandeur, par M. Faulet » : Amp, vol. 800, p. 1559)*

*(Cochinchine III, p. 131-136)*

« À la Cour du Cambode, le 18 mai 1778.

C'était le mardi au soir que Monseigneur partit. Le mercredi et le jeudi, nous fûmes dans les alarmes continuelles, nous attendant à chaque instant d'être égorgés par cette armée qui nous environnait. Le vendredi matin, 1er août 1777, je pris le parti d'aller trouver les chefs et de leur annoncer l'évasion de Sa Grandeur que nous avions grand soin de cacher jusque-là. [...]

Là, j'appris par les écoliers... que les Cambogiens étaient entrés dans le collège [le samedi matin] ; que tout était pris, que les vierges et femmes chrétiennes étaient captives, les écoliers morts. [...]

Nous demandâmes d'aller à la Cour du Cambode pour nous justifier devant le roi. Nous partîmes donc de là comme prisonniers avec 128 chrétiens...

La route fut de 14 jours ; nous souffrîmes beaucoup de la part des soldats qui molestaient continuellement les femmes et vierges chrétiennes. [...]

[À la Cour du Cambode], tout aussitôt après la confiscation, mes chers chrétiens de Thonol, dont j'étais vicaire avant d'aller en Cochinchine, arrivèrent avec un édit du roi ; il y était ordonné à tous les chefs des soldats de nous délivrer, moi et tous mes gens. Mais ils feignirent un autre édit du roi, qui ordonnait de prendre quatre vierges chrétiennes pour les lui offrir. J'avais jusque-là conservé ces vierges, à la faveur du fameux édit du roi du Cambode, qui

défendait de nuire, même en parole, aux chrétiens cambogiens ou cochinchinois. On chercha donc dans tous les bateaux ; le coeur me crevait à la vue de ces pauvres filles qui se jetaient à l'eau, m'appelant à leur secours, ne cherchant qu'à mourir et à se tuer. On en conduisit 7 ou 8 au palais; mais on les trouva si peu traitables qu'on en renvoya une partie; et les autres ont fui après. [...]

Tout ce qu'il y a de consolant dans cette histoire, c'est que nos chers écoliers et chrétiens étaient bien préparés ; et ils n'ont résisté si longtemps et ne sont morts que pour conserver la pureté des femmes et vierges chrétiennes qui étaient dans le collège et l'église. Que le Dieu de toute miséricorde, après nous avoir punis dans ce monde, nous pardonne dans l'éternité. »

### **1778. Au Cambodge.**

#### **Lettre de Mgr Pigneaux.**

*(Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VI, p. 310-311)*

« Le Cambodge est présentement agité de troubles. Les frères du gouvernement de Bassac, province de ce royaume, viennent de se révolter contre le roi. On craint que le gouverneur lui-même ne les imite. Dans cette étrange confusion, nous avons tout perdu. Cette perte est estimée à 35 ou 40,000 livres. Encore tout récemment, l'église et le collège viennent d'être brûlés. Quatre de nos écoliers ont été tués par les rebelles lors de ce soulèvement. Sept vierges chrétiennes [p. 311] ont mieux aimé se laisser égorger par les soldats cambogiens, que de consentir à la brutalité de ces malheureux, qui voulaient attenter à leur honneur. Ils ont aussi massacré quelques vieillards et quelques femmes chrétiennes, qui s'étaient mis en devoir de défendre ces vierges. On ne sait encore quelle sera l'issue de cette révolte. »

### **1778.**

#### **Notes de M. Pianet.**

*(Ameq, vol. 805, p.138)*

« Vers le milieu de 1778, un petit parti de pirates cambodgiens vint piller le collège [à Hà Tiên]. Ils tuèrent 4 élèves, brûlèrent la maison et l'église, massacrèrent plusieurs chrétiens, entre autres 7 religieuses annamites qui préférèrent se laisser égorger plutôt que de consentir à la brutalité de ces bandits. La perte matérielle de la maison fut de 40.000 francs. »

### **1778. Au Cambodge.**

#### **Mgr Pigneaux à la Propagande.**

*(Cochinchine III, p. 57)*

« In Cambodia, 2 julii 1778

Eodem mox elapso anno, duo reges Cocincinae successive a rebellibus capti, ab iisdem interfecti sunt ; et Gubernator Cancaensis, amissis omnibus, sibi fuga consuluit. Ego ipsi, a latronibus undique cinctus cum aliis quatuor missionariis, alumnis Collegii et plus quam mille christianis, 4 alumnos, duos missionis ministros occisos, 31 christianos vel captos vel interfectos, ac demum res omnes, quae ibi aderant, amisimus. In ipsa invasione puellae quinque pro sua tuenda virginitate mortem constanter obierunt. Rebelles, qui jam fere totam Cocincinae regionem quae vergit ad Austrum, invaserant, nuperrime ab uno principe regis nepote ab iisdem locis ejecti sunt. Optamus vehementer ut ipse finem assequatur suum, quippe qui valde mihi notus est, et christianae religionis amicus. »

### **1778.**

#### **Hà Tiên.**

*(Adrien Launay, Mémorial de la Société des Missions Étrangères, 2è partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916 : « Pigneau »)*

« Au milieu de 1778, des pirates cambodgiens envahirent la chrétienté de Hà-Tiên, massacrèrent quatre élèves du séminaire, brûlèrent la chapelle, les bâtiments d'habitation, et mirent à mort plusieurs catholiques, parmi lesquels sept religieuses annamites [...] C'est alors que Pigneau se réfugia avec son séminaire à Tân-Triêu, à peu de distance de Biên-Hoà, au nord de Saïgon. »

**1778. Au Cambodge.**

**M. Faulet à M. Steiner.**

*(Amep, vol. 800, p. 1576)*

*(Cochinchine III, p. 68)*

« Cambodge, le 6 juillet 1778.

Le chef de ces rebelles appelés Tâ-y-son demeure à Qui-nhon, province située vers le milieu de la Cochinchine ; il prend le titre de roi ; il est chrétien et s'appelle Paul Nhac ; sa mère fait profession de la religion. On le dit fils d'un ancien sacristain d'une église de cette province [...]

Tout ce que je peux faire dans ces pays, après avoir satisfait à mes obligations à l'égard du collège, des chrétiens qui sont fort nombreux actuellement, environ 6 ou 700, et des religieuses, c'est de courir çà et là pour instruire quelques adultes qui demandent à entrer dans notre religion, et pour baptiser des enfants. J'ai surtout un village de Japonais qui me tient fort au cœur ; leurs ancêtres ont quitté le Japon à cause de la religion. »

**1779.**

**M. Labartette à M. Alary.**

*(Cochinchine III, p. 69)*

« Le 17 juillet 1779.

Encore tout récemment, l'église et le collège viennent d'être brûlés. Quatre de nos écoliers ont été tués par les rebelles lors de ce soulèvement. Sept vierges chrétiennes ont mieux aimé se laisser égorger par les soldats cambodgiens que de consentir à la brutalité de ces malheureux, qui voulaient attenter à leur honneur. Ils ont aussi massacré quelques vieillards et quelques vieilles femmes chrétiennes, qui s'étaient mis en devoir de défendre ces vierges. On ne sait encore quelle sera l'issue de cette révolte. »

**1780. Au Cambodge.**

**M. Faulet à M. Descourvières.**

*(Amep, vol. 800, p. 1658)*

*(Cochinchine III, p. 69)*

« Cambodge, le 25 avril 1780.

Je crains que cette lettre n'arrive pas jusqu'à vous, à cause de la guerre qui est encore dans notre royaume. Une province près Bassac est révoltée ; peu s'en fallut que nous ne tombassions entre les mains de cette terrible armée cochinchinoise l'an passé. Quand nous sortîmes de notre camp, nous entendîmes les fusils de toutes parts ; heureusement pour nous, l'armée était occupée à piller une infinité de gros et riches bateaux chinois, et nous donna le temps de nous évader. Comme c'était l'approche du déluge, nous nous en fonçâmes dans des lacs et forêts impénétrables et abattîmes des arbres pour barrer le chemin. Quoi qu'il en fût, M. Liot, moi, les écoliers, les religieuses et tous les chrétiens, à demi-morts de peur, nous restâmes dans ces déserts ; car les Cambodgiens révoltés nous environnaient d'un côté, les Cochinchinois de l'autre, et la bataille contre le roi se donna près de nous sur la rivière. Je craignais plus pour les religieuses et les filles chrétiennes que pour tout autre. »

**1780. Au Cambodge.**

**Mgr Pigneaux à M. Descourvières.**

(*Amp*, vol. 800, p. 1679)

(*Cochinchine III*, p. 70)

« Le 31 juillet 1780.

M. Steiner, dans sa lettre, me prédisait ce qui est arrivé, c'est-à-dire que le Chinois que j'avais voulu obliger ne m'a absolument rien rendu de l'argent ni qui lui a été remis à Macao. Cela me met extrêmement à l'étroit, dans un temps où je suis chargé des prêtres du pays que les chrétiens peuvent à peine nourrir, et de tous les écoliers quici en grand nombre. J'ai été, d'ailleurs, obligé de fournir le viatique à nos Messieurs du Camboge, et d'avancer même 50 piastres aux religieuses qui manquaient de vivres ; tout cela dans l'espérance que le Chinois me paierait. Actuellement je ne peux rien avoir, je suis si embarrassé que je ne sais où donner de la tête. »

**1784.**

**M. Labartette à M. Boiret (1).**

(*Amp*, vol. 746, p. 52)

(*Cochinchine III*, p. 341)

« Le 14 juillet 1784.

Il y a environ deux ans, une jeune fille de 17 ans qui était d'une famille honnête et aisée, après avoir étudié les lettres chinoises, fut envoyée par ses parents au nouveau monastère pour s'y former. Après deux ans, les parents l'ont rappelée et lui ont fait entendre, tandis qu'elle était encore dans sa chère solitude, qu'il y avait de très bons partis qui se présentaient et qui la demandaient en mariage, ajoutant néanmoins que tout dépendrait de sa volonté. La pauvre fille qui était à 3 journées de distance de la maison paternelle a aussitôt consenti, quoique un peu à contre-cœur, à aller visiter ses parents pendant quelque temps. Comme il était question de mariage dans la lettre envoyée par ses parents, elle se retira aussitôt dans un endroit, toute seule ; là elle tira du sang de son bras et s'en servit au lieu d'encre pour écrire l'acte de sa consécration à Dieu... J'ai vu moi-même l'écrit qui a été fait il n'y a encore que deux mois. Il y a plus de 20 jours que pour satisfaire ses parents elle s'est rendue chez eux ; mais elle envoie dire qu'elle s'ennuie beaucoup dans le monde, et que pour la sainte Madeleine, elle sera, avec la grâce de Dieu, réunie à ses chères compagnes. »

**1784.**

**M. Labartette à M. Boiret (2).**

(*Nouvelles des Missions Orientales, reçues au Séminaire des missions étrangères, à Paris, en 1785 et 1786, Amsterdam, 1787, p. 60-63*)

(*Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VI, p. 346-348*)

(*Amp*, vol. 746, p. 511)

(*Cochinchine III*, p. 147)

« Cochinchine, le 14 juillet 1784.

Je vous ai déjà parlé d'une nouvelle institution pour des jeunes fille, formée depuis [p. 61] quatre ans dans notre mission. Elles sont astreintes à un grand silence et à une exacte solitude : elles n'ont aucun commerce avec le monde, surtout avec les hommes, sous quelque prétexte que ce soit ; c'est ce qui fait qu'elles répandent aujourd'hui une si bonne odeur dans le public. On voit régner parmi elles la plus grande ferveur : elles ne cèdent en rien aux maisons religieuses de l'Europe les plus édifiantes : je n'aurais jamais cru trouver tant de force et de courage dans des personnes aussi jeunes et aussi faibles, si je n'en avais été moi-même témoin. Nos messieurs du Tonquin, ayant entendu parler de ces filles avec grand éloge, nous écrivirent pour nous en féliciter. Dans leur lettre, ils disaient que leur grande ferveur provenait, sans doute, de l'exacte observation du silence et de la retraite ; c'est pourquoi ils les appelaient *nouvelles chartreuses*. L'inconvénient de cette nouvelle solitude, c'est que,



n'ayant aucun commerce avec le monde et n'ayant aucun fonds, elles ne peuvent être que fort pauvres ; nous le savons, n'importe ; nous aimons beaucoup mieux les voir un peu plus pauvres et édifier le public, que de les voir riches et moins édifiantes. [p. 62] Au reste, je suis persuadé que, lorsque le royaume sera pacifié, et que l'abondance reviendra comme auparavant, leur travail dans la maison leur procurera plus que le suffisant pour vivre ; ce n'est que dans ce temps de calamité et de misère que nous serons obligés de les aider. Il n'y a encore qu'une maison de cette nouvelle institution ; mais les sujets qui se présentent sont en si grand nombre, qu'il y en aurait déjà plus qu'il n'en faut pour en remplir quatre. Ne pouvant donc satisfaire leurs désirs, à cause des temps malheureux où nous nous trouvons, nous sommes obligés de les faire attendre jusqu'à ce que Dieu nous fournisse les moyens ; ce ne sont ni les occasions, ni la volonté de faire de bonnes œuvres qui nous manquent. Je ne me rappelle qu'imparfaitement les règles données par S. François de Sales aux dames de la Visitation, mais celles de ces filles doivent être à peu près les mêmes. Nous ne leur imposons point de grandes mortifications extérieures, les laissant à la volonté de chacune et à celle du directeur : nous nous attachons davantage aux mortifications intérieures. Je ne vous parlerai plus de leur ferveur, mais je [p. 63] vous dirai tout en un mot, que nous avons la consolation de les voir marcher dans le chemin et la pratique des plus hautes vertus, avec la même ardeur et un courage aussi héroïque, que celui que nous admirons dans les histoires de nos saints et saintes d'Europe [...]

**1785.**

**Lettre de M. Labartette**

*(Nouvelles des Missions Orientales, reçues au Séminaire des missions étrangères, à Paris, en 1785 et 1786, Amsterdam, 1787, p. 67-68)*

« En Cochinchine, le 28 mai 1785.

Monsieur, grâce à Dieu, nous goûtons ici, depuis deux années, les douceurs de la paix ; quoique nous n'ayons pas une liberté absolue dans l'exercice du saint ministère, nos chrétiens sont, à peu près, aussi tranquilles ici que les chrétiens d'Europe. Le nombre de nos églises augmente de jour en jour ; mais ce qui présente ici aujourd'hui un spectacle plus frappant, ce sont deux communautés de filles nouvellement établies ; l'une, il y a six ans ; et l'autre, depuis un an seulement. Ces filles sont d'une grande édification : elles [p. 68] sont en grande vénération, non seulement parmi les chrétiens, mais encore parmi les gentils ; elles répandent partout la bonne odeur de Jésus-Christ ; elles sont animées de la plus grande ardeur à la pratique de toutes les vertus. M. Doussain, nouvellement arrivé, en a été grandement surpris. Nous comprenons, par ce que nous voyons, que ces gens-ci ne manquent que d'être bien enseignés, et qu'il n'y a point dans la spiritualité d'état élevé où ils ne puissent atteindre. »

**1785. Au Cambodge.**

**Mgr Pigneaux à la Propagande.**

*(Cochinchine III, p. 147)*

« Commencement de 1785.

Il y avait en Cochinchine et au Cambodge plusieurs couvents de femmes ; mais les guerres successives ne permettent pas de savoir s'ils ont pu continuer. »

**1785.**

**M. Doussain à M. Descourvières.**

*(Ameq, vol. 801, p. 58)*

« Le 3 juin 1785 à Cochinchine.

M. Labartette vient de former un nouvel établissement de religieuses dans le district où je suis. Ces pauvres filles font toute ma consolation et ma joie par leur ferveur et leur envie de

servir Dieu ; et on peut dire que parmi elles il y en a [...] avancée dans la perfection, ce qui nous fait voir que s'il y avait ici de bons missionnaires, et bon nombre. »

**1785.**

**M. Liot à M. Descourvières.**

*(Amep, vol. 801, p. 65)*

« Le 1er juillet 1785.

Quant à la Basse Cochinchine, Sa Grandeur y était et quand elle a fui, il n'y restait que M. Langenois et deux prêtres du pays. Sûrement Sa Grandeur y pourvoira au plutôt : cette partie en a véritablement besoin, y ayant au Camboge M. Pierre, des religieuses, en Cochinchine deux prêtres du pays et deux religieux, un grand nombre de chrétiens et de [\*] difficultés sans nombre, qui naissent de l'état même actuel du royaume où on y est tantôt soumis aux Tây Son, tantôt au vrai roi. Il y faudrait par conséquent un homme qui ait de l'autorité, de la prudence, et de l'expérience dans la mission. J'ai écrit à M. Pierre, aux religieuses et aux deux prêtres de Cochinchine pour les consoler et les encourager. »

**1786.**

**M. Liot à M. Boiret.**

*(Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VI, p. 502)*

« Chantobon, le 3 juin 1786

La plupart des chrétiens du Camboge ont été conduits à Siam, avec M. Langenois, leur pasteur : les autres et les religieuses se sont retirés à Pursat, dans le haut du Camboge. Les religieuses vivent encore en communauté ; mais elles sont dans une misère extrême ; elles se recommandent à vos saints sacrifices. »

**1787.**

**M. Liot à M. Descourvières.**

*(Amep, vol. 746, p. 185)*

« Chantabun, le 3 mars 1787

J'ai écrit aux religieuses et chrétiens du Camboge pour les consoler. Dans leurs lettres, ils me disent que ce royaume n'est pas encore tranquille, que les Tây Son sont répandus dans les Basses Provinces, mais que la cherté des denrées est diminuée. M. Pierre Langenois rétabli, ut sic, prend les moyens pour dans peu s'en retourner au Camboge, y visiter les chrétiens et religieuses qui y restent. »

**1787.**

**Mgr Labartette à M. Boiret.**

*(Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 4)*

*(Cochinchine III, p. 148)*

« Le 22 mars 1787

Nous avons deux monastères de filles, dont chacun était composé de vingt personnes ; l'un subsiste encore, l'autre a été enlevé par les rebelles, qui n'ont molesté qui que ce soit. Ces filles sont partagées en deux bandes, en attendant la paix, et peuvent observer leurs règles. »

**1787.**

**Mgr Labartette à M. Létondal.**

*(Amep, vol. 801, p. 140)*

« Le 21 mai 1787

« [Les rebelles Tây Son] ont enlevé précisément le dernier Monastère des filles que nous venions d'ériger. Les filles qui y étaient se trouvent aujourd'hui dispersées par bandes en

différents endroits en attendant la paix pour les réunir. Elles observent néanmoins leurs règles autant qu'elles peuvent. La première maison subsiste encore. Nous avons plié notre collègue. »

**1787.**

**M. Langenois à M. Létondal.**

*(Amep, vol. 801, p. 143-144)*

« Dans mon district, les rebelles y ont enlevé 11 églises et deux maisons d'un monastère, et il reste peut-être un tiers de la troisième maison. Malgré les contre-temps, les religieuses ont montré le plus grand courage et la plus grande résignation à la volonté de Dieu. Je leur ai parlé plusieurs fois [p. 144] d'en aller chacune chez elle, car je craignais qu'on revint à exiger ces filles-là pour en faire des femmes pour les mandarins.

Aucune d'elle n'a voulu se retirer, ce que voyant je les ai distribuées en 3 ou 4 bandes et je les fait habiter chez des maisons des chrétiens honnêtes.

Vers la Pâque, j'ai été visiter Mgr de Veren, nous avons accepté et bâti une maison pour la moitié d'entre elles, maison est annexée de trois chrétientés d'environ quinze cent chrétiens, l'autre partie est encore ici, nous attendons la paix pour rétablir toutes. »

**1787.**

**Mgr Pigneaux à la Propagande.**

*(Cochinchine III, p. 219)*

« Parisiis, 17 novembris 1787.

Conventus monialium, quae « Crucis Amatrices » dicuntur, numerabantur septem : in quibusdam monialium numerus superabat viginti. Verum, hoc belli tempore, existimo fere omnes ad suos rediisse. »

**1789.**

**Mgr Pigneaux à la Propagande.**

*(Cochinchine III, p. 270)*

« Pondichéry, le 10 juin 1789.

Moniales omnes dispersae, unica superest domus in Cambodia, ubi, invitis belli calamitatibus et periculis, permanserunt in unum congregatae, vitam sibi labore manuum comparantes. »

**1791.**

**M. Gire à M. Létondal**

*(Amep, vol. 801, p. 429)*

« Pour connaître si ces peuples sont capables de la vertu, il suffit de considérer qu'il s'y est formé déjà un bon nombre de religieuses qui par leur modestie, leur recueillement, leur ferveur, leur zèle à se mortifier, etc., ne le cèdent pas à celles d'Europe. J'en suis extrêmement édifié par ce qu'en disent nos pères. Car je ne vois encore que les dehors, et cela ne suffit pas. »

**1791.**

**Mgr Labartette à M. Boiret.**

*(Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VIII, p. 381-383)*

« Le 6 janvier 1791.

Quant à nos religieuses nouvellement établies, elles deviennent plus nombreuses de jour en jour. Elles sont toujours très ferveuses, [p. 382], et observent bien leurs règles.

Voici l'origine et l'occasion de leur établissement Lorsque j'arrivai en mission, je trouvai proche de la cour une douzaine de vieilles femmes, avec quelques jeunes, qui vivaient ensemble, et qu'on appeloit religieuses. M'étant informé quelles étaient leurs règles, je vis qu'elles n'en

avaient point, qu'elles n'avaient ni supérieure ni communauté de biens, et quelles faisaient leur cuisine à part. Je les exhortai à prendre les règles des Amantes de la Croix. Elles ne voulurent point en entendre parler; les unes s'excusant sur leur grand âge, les autres sur d'autres raisons assez frivoles. Quelque temps après, je vins dans les provinces du Nord, où je suis encore. J'y trouvai beaucoup de jeunes personnes qui demandaient à quitter le monde et à embrasser les règles. Au commencement, je pensai à leur donner un autre nom, à cause de quelques changemens qu'il fallut faire au règlement. Mgr l'évêque d'Adran, que je consultai sur ce sujet, ne désapprouva point [p. 383] des petits changements que les circonstances des personnes et des temps rendaient nécessaires ; mais il n'approuva pas qu'on changeât leur nom, et voulut qu'on continuât de les appeler Amantes de la Croix, et elles portent encore ce nom. »

**1793.**

**M. Le Pavec à M. Grinne.**

*(Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 201-202)*

« Le 4 juin 1793.

Quantité d'autres personnes ont quitté la province du Midi, qui est un lieu de délices, et se sont retirées dans nos bois, pour conserver leur foi, qu'ils étaient en danger de perdre au milieu des villages païens. Nos chrétiens, témoins de leurs vertus, les préfèrent aux riches ; ce qui fait qu'ils s'établissent avantageusement. Grand nombre de jeunes filles, que leurs parents infidèles livrent par force à des maris païens, viennent me prier en grâce d'avoir pitié de leurs âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. J'en ai envoyé un bon nombre au cher M. La Mothe, qui les a placées chez des religieuses : mais il vient de m'écrire de ne plus lui en envoyer, qu'il ne sait où les mettre. Je suis forcé de les placer chez des veuves. Nous sommes occupés à [p. 202] établir en cette contrée une communauté de religieuses pour les y élever. Mais ma pauvre bourse est vide ; je suis réduit à la quête. J'espère que Dieu nous fera la grâce de venir à bout de notre dessein. Nous avons une maison, mais point de ménage ; des terres, mais point de bœufs ; des jardins, mais point d'outils ; des étangs, mais point de poissons. Si l'on vient à savoir que je donne asile aux filles qui quittent leurs maris et leurs païens pour sauver leur âme, je ne serai pas à mon aise. Arrive qui pourra ; il faut arracher ces pauvres âmes des griffes du démon, tandis que l'occasion est favorable ; il faut faire voile, tandis que les vents sont bons ; quand ils deviendront contraires, nous tâcherons de louvoyer. On a été consulter les devins, pour savoir ce qu'étaient devenues des filles que j'avais placées. Les devins ont dit qu'elles étaient au septentrion, tandis qu'elles sont au midi. Dieu se plaît à confondre le mensonge par les auteurs du mensonge même. Les parents païens d'une de ces filles sont venus me prier de dire une messe pour le repos de son âme : je leur ai dit que c'était bien beau de leur part, et ils s'en sont allés contents. »

**1795. Au Cambodge.**

**M. Le Labousse à M. Boiret.**

*(Amep, vol. 746, p. 490)*

*(Cochinchine III, p. 231)*

« Basse-Cochinchine, le 13 mai 1795

Le roi du Cambodge, qui depuis tant d'années était retenu à Siam, est enfin de retour dans ses Etats. Il désirerait bien y voir Mgr d'Adran qui en a reçu des lettres. Les chrétiens de ce royaume sont actuellement en fort petit nombre ; les principaux d'entre eux ont été transportés à Siam, et ce qui reste ne monte qu'à 200 dont 8 sont religieuses. Vous avez déjà su la mort de M. Langenois qui a laissé cette mission sans missionnaire. »

**1795.**

**M. Le Labousse à M. Boiret.**

(*Amp, vol. 746, p. 490 ; Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 301 ; Cochinchine III, p. 270*)

« Le 13 mai 1795

Les chrétiens de ce royaume [Cambodge]... dont huit sont des religieuses. »

**1796.**

**M. Gire à ses parents.**

(*Amp, vol. 746, p. 541 ; Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 345*)

(*Cochinchine III, p. 271*)

« Haute-Cochinchine, le 10 janvier 1796

Nous avons aussi dans cette partie 6 maisons religieuses, de près d'une trentaine de sujets chacune, qui par leur vie réglée et édifiante ne le cèdent guère aux religieuses d'Europe. »

**1797.**

**M. Le Pavec à ses parents.**

(*Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 377-378*)

« Le 7 avril 1797.

Beaucoup de filles que leurs parents veulent forcer à des superstitions, ou marier à des gentils, se consacrent à Dieu pour éviter les dangers auxquels elles seraient exposées. Les années précédentes, j'en envoyai un grand nombre dans les communautés religieuses de la province méridionale : je me proposais d'y en envoyer plusieurs autres ; mais on me dit qu'on ne pouvait plus en recevoir, parce que toutes les communautés étaient pleines. J'en établis une l'année dernière, dans laquelle il y a déjà plus de vingt religieuses très ferventes : je viens d'en former une autre cette année ; elle ne tardera [p. 378] pas d'être aussi nombreuse que la première. Les chrétiens, témoins de la ferveur de ces vierges et des dangers qu'elles courent dans le monde, contribuent bien volontiers à ces établissements. »

**1797.**

**M. Le Labousse à M. Blandin (1).**

(*Amp, vol. 746, p. 681 ; Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VIII, p. 394*)

(*Cochinchine III, p. 275*)

« Saïgon, 25 avril 1797.

Dans ce royaume (Cambodge), avant la guerre, il y avait 1.500 chrétiens ; aujourd'hui, il n'en reste plus qu'environ 800, avec une petite communauté de 6 religieuses ; les autres sont à Siam au nombre au nombre d'environ 900 ; ils attendent avec impatience le moment où ils pourront venir rejoindre leurs frères [...]

Il y a dans la province de la Cour 6 maisons de religieuses, ayant en tout un nombre d'environ 150 membres. Il y en a une dans la province de Phu-yên, plus voisine d'ici, que j'ai visitée, et où j'ai trouvé 22 religieuses, qui vivaient toutes du travail de leurs mains, dans une petite et chétive maison inconnue aux païens. »

**1797.**

**M. Le Labousse à M. Blandin (2).**

(*Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 392*)

(*Cochinchine III, p. 270*)

« Le 25 avril 1797.

Aujourd'hui il ne reste plus au Cambode... avec une petite communauté de six religieuses. »

**1797.**

**Mgr Labartette à M. Letondal.**

(*Amp, vol. 801, p. 140*)

(*Cochinchine III, p. 270*)

« Le 21 mai 1797

Ils [les Tây-son] ont enlevé précisément le dernier monastère de filles que nous venions d'ériger ; celle qui y étaient se trouvent aujourd'hui bien dispersées par bandes en différents endroits, en attendant la paix pour se réunir ; elles observent néanmoins leurs règles, autant qu'elles le peuvent. La première maison subsiste encore. »

**1797.**

**M. Doussain à M. Boiret.**

(*Amp, vol. 746, p. 660*)

(*Cochinchine III, p. 271*)

« Le 21 juillet 1797

J'ai aussi rétabli le monastère de filles que Mgr de Véren a réformé ; je leur ai fait construire trois maisons ; mais je crains que les rebelles ne nous jouent quelque mauvais tour. Ce monastère est composé de 80 personnes, et le nombre des postulantes est encore plus grand. »

**1797.**

**M. Doussain à un ami.**

(*Amp, vol. 746, p. 687*)

(*Cochinchine III, p. 271*)

« Le 22 juillet 1797

J'ai encore à diriger un monastère de 30 religieuses dites de la Croix ; il y en a un bon nombre qui sont ferventes, qui ont l'esprit de leur état, et qui ont fait à Dieu de généreux sacrifices ; leurs règles sont assez rigides ; elles gardent le silence, excepté le jeudi où elles peuvent parler ; leurs règles ne prescrivent aucune mortification ; mais j'ai besoin d'une grande vigilance pour arrêter leur zèle qui pourrait aller trop loin. Le nombre des postulantes est encore plus nombreux que celui de celles qui sont admises. Je viens de refaire leur monastère que les rebelles avaient détruit il y a cinq ans. »

**1797.**

**Mgr Labartette à M. Letondal.**

(*Amp, vol. 746, p. 692 ; Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VII, p. 405*)

(*Cochinchine III, p. 271*)

« Le 4 octobre 1797

Nous avons six maisons de filles de la Congrégation des Amantes de la Croix, dans chacune desquelles il y a ordinairement 35 ou 40 religieuses. »

**1798.**

**Mgr Longer aux directeurs de Paris.**

(*Amp, vol. 693, p. 118*)

(*Cochinchine III, p. 247*)

« Tonkin, le 3 juin 1799

Dès le premier jour de la persécution, on a arrêté un prêtre cochinchinois nommé Emmanuel Triêu [...]. On le mit donc à la cangue avec deux de ses élèves et un assez grand nombre des principaux chefs des chrétiens. On enleva toutes les églises, les maisons des religieuses et jusqu'à leurs habits. »

**1798.**

**M. Eyot à M. Letondal.**

*(Amep, vol. 693, p. 134)*

*(Cochinchine III, p. 248-249)*

« Un prêtre du pays, le P. Triêu, fut pris avec deux écoliers [...]. Comme les soldats frappaient beaucoup les religieuses pour leur faire dire où était le missionnaire, et qu'elles ne le découvriraient point, le Père se présenta lui-même [...].

Quant aux religieuses, toutes les jeunes ne furent liées que pendant quelques heures seulement, mais elles demeurèrent investies dans leur maison par deux rangs de soldats pendant cinq jours ; et, pendant ces cinq jours, on leur enleva toute leur subsistance, sans en rien excepter absolument ; on ne leur laissa que les habits qu'elles avaient sur le corps lorsqu'elles furent surprises par les soldats, on enleva leurs maisons, on détruisit même tout leur jardin, après quoi chacune se retira chez elle, ou du moins où elle put.

Huit ou neuf jours après leur arrestation, tous les premiers des paroisses furent délivrés et renvoyés chez eux, on ne retint plus que le missionnaire et les deux écoliers. Plusieurs villages furent maltraités au sujet de la religion ; les six monastères de religieuses de Haute-Cochinchine ont été détruits de fond en comble. »

**1798.**

**« Actes du martyre du P. Triêu par Mgr Labartette ».**

*(Amep, vol. 747, p. 93)*

*(Cochinchine III, p. 253)*

« Proche de la maison où le P. Triêu avait été, il y avait une maison des religieuses Amantes de la Croix, où il y avait près de 30 personnes qui y vivaient en communauté. Les satellites s'y rendirent sur-le-champ et investirent toute la maison. Toutes les filles furent prises, à l'exception d'une ou deux qui purent s'échapper. Les soldats en choisirent 9 à 10 des plus jeunes, et les lièrent aux mains pour les mener au palais ; quant aux autres, qui étaient déjà vieilles ou plus âgées, on ne les faisait que garder seulement. Lorsqu'ils voulurent amener au palais les plus jeunes qui étaient déjà liées, la supérieure qui était une personne très vénérable, âgée d'environ 72 ans, appelée Bà Thoc et qui avait gardé la virginité toute sa vie, se leva et s'y opposa de toutes ses forces, disant que jamais elle ne permettrait une pareille séparation, qu'il fallait ou qu'elles y allassent toutes ensemble, ou que personne n'irait. Elles furent ainsi gardées pendant deux jours. Sur ces entrefaites, il arriva que plusieurs parents de ces religieuses, qui avaient du crédit auprès des mandarins, intercédèrent pour leur délivrance qu'ils obtinrent à peu de frais ; mais on leur prit tout ce qu'elles avaient, et toutes leurs maisons furent détruites de fond en comble, de même que la maison d'Ông Cuyên, où le P. Triêu avait été pris. »

**1798.**

**Arrestation du P. Triêu.**

*(Nouvelles Lettres Édifiantes, tome VIII, p. 96)*

« C'est le 8 août vers midi, qu'il fut arrêté.

Il y avait proche de la maison où ce prêtre fut pris une maison de religieuses Amantes de la Croix; elles étaient près de trente, vivant en communauté. Les satellites s'y rendirent sur le champ, et investirent toute la maison. Toutes ces religieuses, à l'exception d'une ou deux qui purent s'échapper furent arrêtées. Les soldats lièrent les mains à neuf ou dix d'entre elles, qui étaient les plus jeunes, et se mirent en devoir de les conduire au palais, laissant les plus âgées à la maison sous une garde. La supérieure, personne très vénérable, âgée d'environ soixante-douze ans, qui avait gardé la virginité toute sa vie, se leva et s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on emmenât ses jeunes sœurs, disant que jamais elle ne permettrait une pareille séparation ; qu'il falloir que toutes allassent ensemble au palais, ou qu'aucune n'y irait. Elles

furent ainsi gardées pendant deux jours. Sur ces entrefaites, des parents de quelques-unes de ces religieuses, qui avaient du crédit auprès des mandarins, intercédèrent pour leur délivrance, et l'obtinent à peu de frais ; mais on leur enleva tout ce qu'elles avaient, et toutes leurs maisons furent détruites de fond en comble, ainsi que la maison où le Père Emmanuel avoit été pris. »

< >



**Sources manuscrites**

**Archives des Missions Étrangères de Paris  
(128, rue du Bac, 75007 Paris)**

- Volume 693 : Tonkin 1798-1807
- Volume 743 : Cochinchine. Lettres 1750-1751
- Volume 744 : Cochinchine. Lettres 1752-1768
- Volume 745 : Cochinchine. Lettres 1766-1779
- Volume 746 : Cochinchine. Lettres 1780-1800
- Volume 747 : Cochinchine. Lettres 1800-1831
- Volume 800 : Cochinchine Septentrionale 1704-1783
- Volume 801 : Cochinchine Septentrionale 1784-1830
- Volume 805 : Notes sur la mission du Cambodge, par Pianet.
- Volume 806 : Notes sur la mission du Cambodge, par M. Lazard.

**Sources imprimées**

- Launay (Adrien), *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome II, (1728-1771), Paris, Téqui, 1924, (réédité en 2000).
- Launay (Adrien), *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome III, (1771-1823), Paris, Téqui, 1925, (réédité en 2000).
- Launay (Adrien), *Mémorial de la Société des Missions Étrangères*, 2<sup>e</sup> partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916.
- Louvet (L.E.), *La Cochinchine Religieuse*, tome 1, Paris, Challamel, 1885.
- Nouvelles des Missions Orientales, reçues au Séminaire des missions étrangères, à Paris, en 1785 et 1786, Amsterdam, 1787.*
- Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales, tomes VI-VIII, Paris, Le Clere, 1821.*

< >

Liste des documents

- 1 1750 « Relation de la persécution de Cochinchine en 1750 par Mgr Lefebvre ».
- 2 1760 Damianus Cuiên.
- 3 1763.§ Deux prêtres du pays.
- 4 1765 Mgr Piguel à la Propagande, le 19 juillet 1765.
- 5 1767 Mgr Piguel au Séminaire de Paris.
- 6 1771 M. Boiret à M. Mathon.
- 7 1771 Le dernier souhait de Mgr Piguel.
- 8 1771 M. Nicolas-Jacques-Gervais Levavasseur.
- 9 1772 M. Levavasseur à ?.
- 10 1773 M. Levavasseur à M. Davoust.
- 11 1773.§ M. Nicolas.
- 12 1774 Au Cambodge. M. Levavasseur à M. Corre.
- 13 1774 M. Levavasseur à la Propagande.
- 14 1774 Mgr Pigneaux à ses parents.
- 15 1775 M. Pigneaux à sa famille.
- 16 1777 Au Cambodge. Notes de M. Lazard.
- 17 1777 Au collège de Quai-Quao.
- 18 1778 Au Cambodge. Lettre de Mgr Pigneaux.
- 19 1778 Notes de M. Pianet.
- 20 1778 Au Cambodge. Mgr Pigneaux à la Propagande.
- 21 1778 Hà Tiên.
- 22 1778 Au Cambodge. M. Faulet à M. Steiner.
- 23 1779 M. Labartette à M. Alary.
- 24 1780 Au Cambodge. M. Faulet à M. Descourvières.
- 25 1780 Au Cambodge. Mgr Pigneaux à M. Descourvières.
- 26 1784 M. Labartette à M. Boiret (1).
- 27 1784 M. Labartette à M. Boiret (2).
- 28 1785 Lettre de M. Labartette.
- 29 1785 Au Cambodge. Mgr Pigneaux à la Propagande.
- 30 1785 M. Doussain à M. Descourvières.
- 31 1785 M. Liot à M. Descourvières.
- 32 1786 M. Liot à M. Boiret.
- 33 1787 M. Liot à M. Descourvières.
- 34 1787 Mgr Labartette à M. Boiret.
- 35 1787 Mgr Labartette à M. Létondal.
- 36 1787 M. Langenois à M. Létondal.
- 37 1787 Mgr Pigneaux à la Propagande.
- 38 1789 Mgr Pigneaux à la Propagande.
- 39 1791 M. Gire à M. Létondal.
- 40 1791 Mgr Labartette à M. Boiret.
- 41 1793 M. Le Pavéc à M. Grinne.
- 42 1795 Au Cambodge. M. Le Labousse à M. Boiret.
- 43 1795 M. Le Labousse à M. Boiret.
- 44 1796 M. Gire à ses parents.
- 45 1797 M. Le Pavéc à ses parents.
- 46 1797 M. Le Labousse à M. Blandin (1).
- 47 1797 M. Le Labousse à M. Blandin (2).

- 48 1797 Mgr Labartette à M. Letondal.
- 49 1797 M. Doussain à M. Boiret.
- 50 1797 M. Doussain à un ami.
- 51 1797 Mgr Labartette à M. Letondal.
- 52 1798 Mgr Longer aux directeurs de Paris.
- 53 1798 M. Eyot à M. Letondal.
- 54 1798 « Actes du martyr du P. Triêu par Mgr Labartette ».
- 55 1798 Arrestation du P. Triêu.

< >